



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Plans : Bretagne

Question écrite n° 6177

Texte de la question

M Charles Miossec appelle l'attention de M le ministre delegue aupres du ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire, charge du commerce et de l'artisanat, sur la reduction des moyens affectes au developpement du commerce et de l'artisanat dans le prochain contrat de Plan Etat-Region Bretagne. La baisse substantielle des moyens accordes aux differentes actions entreprises (reduction des credits alloues par le ministere de 11,7 millions a 10,5 millions de francs) et la diminution des credits du FIDAR qui risque de ne pas permettre un accompagnement correct des differents programmes d'animation prevus, inquietent vivement les responsables professionnels et consulaires. C'est pourquoi, il lui demande de doter les contrats du Plan Etat-Region, et plus particulierement celui concernant la Bretagne, des moyens suffisants pour que les activites commerciales et artisanales puissent notamment continuer a creer des emplois et a dynamiser les zones rurales.

Texte de la réponse

Reponse. - Les credits contractualises dans le cadre du Xe Plan au benefice du commerce et de l'artisanat pour la region Bretagne sont respectivement, au titre de l'Etat de 10,25 MF et de 13,3 MF. Ils representent pour l'artisanat une augmentation de 6,36 MF par rapport aux credits du IXe Plan. Apres accord entre l'Etat et la region, ces credits se repartiront entre des actions de conseil (Frac), de transmission-reprise (Atra), des appuis a la creation de groupements, a la commercialisation et, en liaison avec les credits du Fidar, des operations de restructuration. En ce qui concerne le Fidar, un volume de 75 MF a ete contractualise au benefice des zones rurales fragiles pour les cinq ans. Comme dans les autres regions, la ventilation de cette somme n'a pas ete contractualisee. Cependant, un accord de principe a ete passe entre les partenaires regionaux de maniere a ce que les actions en faveur du commerce et de l'artisanat beneficent chaque annee d'un soutien reel. La proposition de ventilation des credits 1989 qui a ete soumise au comite de gestion du Fidar le 29 mai 1989 montre que cet accord est suivi d'effet.

Données clés

Auteur : [M. Miossec Charles](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6177

Rubrique : Politique economique

Ministère interrogé : commerce et artisanat

Ministère attributaire : commerce et artisanat

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 5 décembre 1988, page 3485